

essent

Une vue claire sur vos coûts de l'énergie

CARTE TARIFAIRE CONSOMMATEURS

JUIN 2021 | RÉF 202106

É. Et. Essent Belgium sa, Pierre Pignolet, Veldkant 7, 2550 Kontich - Sous-réserve d'impression - 01/06/2021

Votre facture énergétique

Votre facture énergétique totale comprend 3 parties : le prix de l'énergie (frais d'énergie renouvelable inclus) (p. 2) + les tarifs de réseau (Transport & distribution) (p. 3) + les suppléments et prélèvements (p. 3). Saviez-vous que votre fournisseur d'énergie n'a d'influence que sur le prix de l'énergie ? En effet, les autres coûts (tarifs de réseau et prélèvements) sont imposés par votre gestionnaire de réseau et par les pouvoirs publics. Ces coûts sont identiques pour tous les fournisseurs.



Conditions générales

Les Conditions générales pour la fourniture d'électricité et/ou de gaz naturel aux Consommateurs, Indépendants et PME s'appliquent à ces tarifs. Disponibles sur www.essent.be/fr/conditions-generales.

Nos coordonnées

Essent Belgium sa
Veldkant 7 - 2550 Kontich
F 03 400 10 25
www.essent.be
TVA BE 0476 243 769
RPM Anvers
BE07 7330 4188 8266

Retard de paiement

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des coûts que nous pouvons vous facturer en cas de retard de paiement :

- Lettre de rappel :
 - pour la Flandre : 8 €
 - pour la Wallonie : 7,5 €
 - Mise en demeure par lettre recommandée :
 - pour la Flandre : 20 €
 - pour la Wallonie : 15 €
- Si vous n'avez pas payé dans le délai de la mise en demeure :
- Indemnisation des frais de recouvrement d'un montant de 30 €
 - Intérêts au taux d'intérêt légal à partir de la date d'échéance de la facture (pour 2020 : 1,75%)

Vous avez une question ou une plainte ?

Alors, n'hésitez pas à contacter notre service clientèle, qui se fera un plaisir de vous aider.

- Via le formulaire en ligne sur www.essent.be/contact
- Par téléphone : **02 302 20 00** (tarif zonal), les jours ouvrables de 8h à 18h
- Par courrier : **Essent Belgium SA, Service clientèle, Veldkant 7, 2550 Kontich**

Essent a signé l'Accord protégeant le consommateur sur le marché de l'énergie. Nous nous engageons à nous y conformer strictement. Souhaitez-vous recevoir une copie ? Appelez le 078 15 79 79 ou rendez-vous sur www.essent.be/accordconsommateur.

Nous ne parvenons pas à une solution ?

Vous pouvez alors contacter soit le Service Régional de Médiation pour l'Énergie de la CWaPE, soit le Service fédéral de Médiation de l'Énergie. En tant que client situé en Wallonie, vous pouvez vous adresser au Service Régional de Médiation pour l'Énergie pour tout problème concernant des données de mesure, des tarifs réseau, des compteurs à budget (y compris leur procédure d'installation), des débranchements et fluctuations de tension, des problèmes techniques liés au compteur ou au réseau, et la procédure de régularisation suivant un déménagement problématique. Vous trouverez de plus amples informations sur www.cwape.be. Voici les coordonnées du service : CWaPE - Service Régional de Médiation pour l'Énergie - route de Louvain-la-Neuve 4, bte 12, 5001 Namur (Belgrade) - Fax: 081/33.08.11 (à l'attention du Service Régional de Médiation pour l'Énergie) - e-mail: srm@cwape.be. Vous pouvez également contacter le Service fédéral de Médiation de l'Énergie. Clients de Bruxelles ou de Flandre : pour tout problème relatif à un fournisseur d'énergie ou à un gestionnaire de réseau. Clients situés en Wallonie : pour tout problème relatif à un fournisseur d'énergie ou à un gestionnaire de réseau qui n'est pas repris dans la liste ci-avant. Coordonnées du Service de Médiation: via le formulaire de plainte sur www.mediateurenergie.be, par courrier: boulevard Roi Albert II 8, bte 6, 1000 Bruxelles, par e-mail: plainte@mediateurenergie.be, par téléphone: 02 211 10 60, par fax: 02 211 10 69. Le Service fédéral de Médiation de l'Énergie et le Service Régional de Médiation pour l'Énergie ne traiteront pas votre plainte si vous n'avez pas tenté au préalable de trouver une solution avec nous.

NOS PRIX DE L'ÉNERGIE (TVA 21% c)

ESSENT.ONLINE ÉLECTRICITÉ ² : TARIF VARIABLE		
Compteur mono-horaire	1 an	Formule ¹
Redevance fixe ³ (en euros/année de contrat entamée)	34,95	
Prix de l'énergie (en centimes d'euro par kWh)	6,572	$0,1 \times \text{Index}(20d1,0,3) + 0.75$
Compteur bi-horaire	1 an	Formule ¹
Redevance fixe ³ (en euros/année de contrat entamée)	34,95	
Prix de l'énergie tarif jour (en centimes d'euro par kWh)	7,358	$0,1 \times \text{Index}(20d1,0,3) + 1.40$
Prix de l'énergie tarif nuit (en centimes d'euro par kWh)	5,846	$0,1 \times \text{Index}(20d1,0,3) + 0.15$
Compteur exclusif nuit	1 an	Formule ¹
Redevance fixe ³ (en euros/année de contrat entamée)	0	
Prix de l'énergie (en centimes d'euro par kWh)	5,846	$0,1 \times \text{Index}(20d1,0,3) + 0.15$

ESSENT.ONLINE GAZ ² : TARIF VARIABLE		
	1 an	Formule ¹
Redevance fixe ³ (en euros/année de contrat entamée)	34,95	
Prix de l'énergie (en centimes d'euro par kWh)	2,587	$0,1 \times (45\% \times \text{TTF}(1.0.3) + 55\% \times \text{HUB}(1.0.3)) + 0.40$

COTISATION ÉNERGIE RENOUELABLE		
	Flandre	Wallonie
Cotisation électricité verte (centimes d'euro par kWh)	2,52684	3,47675
Cotisation cogénération (centimes d'euro par kWh)	0,38868	/

Plus d'infos ?

Vous trouvez vos tarifs d'énergie sur www.monessent.be. Les tarifs de réseau et les prélèvements les plus récents figurent sur la carte tarifaire la plus récente (voir www.essent.be/fr/particuliers/nos-tarifs pour la dernière version) et les paramètres d'indexation actuels sont disponibles sur www.essent.be/fr/particuliers/parametres-dindexation. Ou contactez notre service clientèle par téléphone : 02 302 20 00.

La cotisation pour l'énergie renouvelable est d'application sur les produits d'électricité.

Les coûts liés aux certificats d'électricité verte et d'énergie thermique correspondent aux coûts applicables pour 2021 et dépendent des modifications du cadre législatif. Par conséquent, Essent se réserve le droit d'adapter ces coûts à tout moment en fonction des modifications du cadre législatif.

1. Les formules s'entendent toujours hors TVA. Les prix de l'énergie figurant sur cette carte tarifaire sont indexés sur la base de ces formules. Les prix de l'énergie ont été calculés sur base de la dernière valeur de paramètre connue au 01/04/2021. Pour l'électricité, il s'agit du paramètre du deuxième trimestre 2021 et pour le gaz naturel, du paramètre du deuxième trimestre 2021.
2. Vous trouvez les conditions particulières de essent.online ci-dessous.
3. La redevance fixe est un coût d'abonnement annuel. La première année durant laquelle vous êtes client(e), cette redevance fixe sera imputée sur votre facture de décompte, une fois et dans sa totalité, quelle que soit votre consommation. Vous avez signé un contrat pluriannuel ? Dans ce cas, vous payez la redevance fixe par jour calendrier tant que vous êtes client(e) à partir de la deuxième année contractuelle..

Conditions particulières

Ces conditions particulières font partie intégrante du Contrat et sont uniquement d'application lorsqu'un Consommateur souscrit à un des produits mentionnés ci-dessous. En cas de contradiction entre les dispositions des conditions générales et ces conditions particulières, lesdites conditions particulières prévalent.

essent.online

Par « Tarifs essent.online », il est fait référence aux tarifs « essent.online électricité » et « essent.online gaz » tels qu'indiqués sur cette carte tarifaire. Ce tarif d'électricité s'applique à l'énergie 100% grise. Vous bénéficiez des Tarifs essent.online à condition que, lors de votre inscription, vous choisissiez de recevoir vos communications via e-mail et de nous contacter uniquement par voie électronique (via Mon essent ou le formulaire de contact sur le site internet). Ces tarifs ne sont pas cumulables avec d'autres promotions et/ou réductions.

FUEL MIX GLOBAL

Origine de l'électricité fournie

Flandre 2019 : 62,85% sources énergétiques renouvelables, 15,69% combustibles fossiles, 21,46% installations nucléaires.

Wallonie 2019 : 78,02% sources énergétiques renouvelables, 8,04% gaz naturel, 1,24% autres combustibles fossiles, 12,69% installations nucléaires.

Bruxelles 2020 : 35,30% sources énergétiques renouvelables, 64,70% origine inconnue.

Pour des informations complètes sur l'impact environnemental en ce qui concerne les émissions de CO₂ et les déchets radioactifs issus de la production d'électricité à l'aide de différentes sources d'énergie, n'hésitez pas à consulter les sites suivants :

www.niras.be

www.klimaat.be (en néerlandais)

www.ondraf.be

www.climat.be (en français)

www.vreg.be/nl/energieverbruik (en néerlandais)

FUEL MIX PAR PRODUIT

Produits verts:

Fuel mix pour ce produit :

Flandre 2019 : 100% sources énergétiques renouvelables

Wallonie 2019 : 100% sources énergétiques renouvelables

Bruxelles 2020 : 100% sources énergétiques renouvelables

Produits gris:

Fuel mix pour ce produit :

Flandre 2019 : 43,24% combustibles fossiles, 57,76% installations nucléaires.

Wallonie 2019 : 36,59% gaz naturel, 5,65% autres combustibles fossiles, 57,76% installations nucléaires.

Bruxelles 2020 : 100% origine inconnue.

TARIFS DE RÉSEAU ET PRÉLÈVEMENTS ÉLECTRICITÉ POUR CONSOMMATEURS (TVAC 21% CFR.)***

Gestionnaire de réseau de distribution	Distribution centimes d'euro par kWh				Transport centimes d'euro par kWh	Cotisation fédérale centimes d'euro par kWh	Terme Fixe euro par an	Tarif prosumer ⁵ Flandre: euro/kVA Wallonie: euro/kVh
	Mono-horaire	Bi-horaire	Bi-horaire nuit	Exclusif nuit				
Fluvius Antwerpen (ex-IMEA elek)	9,99	9,99	7,67	4,97	2,29	0,35117	13,64	79,28
Fluvius Antwerpen (ex-IVEG)	9,99	9,99	7,67	4,97	2,31	0,35117	13,64	79,28
Fluvius (Iveka)	13,20	13,20	10,51	6,22	2,10	0,35117	13,64	98,99
Fluvius Limburg	9,04	9,04	7,23	4,53	2,10	0,35117	13,64	72,25
Fluvius (Gaselwest)	14,99	14,99	11,65	7,24	2,46	0,35117	13,64	112,42
Fluvius (Imewo)	11,70	11,70	8,91	5,86	2,37	0,35117	13,64	90,45
Fluvius West	9,62	9,62	7,42	4,84	2,17	0,35117	13,64	76,04
Fluvius (Intergem)	11,05	11,05	8,55	5,48	2,33	0,35117	13,64	86,25
Fluvius (Iverlek)	11,99	11,99	9,18	5,96	2,29	0,35117	13,64	91,84
Fluvius (PBE)	10,52	10,52	7,98	5,77	2,42	0,35117	13,64	83,21
Fluvius (Sibelgas)	12,35	12,35	9,54	6,20	2,48	0,35117	13,64	95,58
AIEG	7,21	7,58	5,78	5,05	4,38	0,35117	26,71	67,43
AIESH	11,83	12,18	7,86	6,73	4,38	0,35117	18,22	86,34
ORES Brabant Wallon	9,59	10,20	5,70	4,59	4,38	0,35117	15,80	79,24
ORES Est	12,98	13,86	7,83	6,27	4,38	0,35117	15,80	99,39
ORES Hainaut Électricité	10,63	11,22	6,95	5,85	4,38	0,35117	15,80	85,47
ORES Luxembourg	11,38	12,13	6,77	5,39	4,38	0,35117	15,80	90,29
ORES Mouscron	9,75	10,37	5,95	4,81	4,38	0,35117	15,80	79,67
ORES Namur	11,14	11,83	6,75	5,49	4,38	0,35117	15,80	88,16
ORES Verviers	13,02	13,80	8,24	6,82	4,38	0,35117	15,80	98,79
REW	11,63	12,28	9,69	9,69	4,38	0,35117	21,19	90,75
RESA	9,88	11,07	5,89	5,08	4,38	0,35117	27,55	77,06

PRÉLÈVEMENTS

	Flandre	Wallonie
Cotisation énergie (centimes d'euro par kWh)	0,23306	0,23306
Redevance de raccordement* (centimes d'euro par kWh)	/	0,07500

CONTRIBUTION FONDS D'ÉNERGIE FLANDRE (EN EUROS/MOIS)****

	Contribution globale (euros/mois)
Clients protégés	0,00
Clients résidentiels raccordés à un réseau basse tension	0,43
Clients non résidentiels raccordés à un réseau basse tension	8,15
Clients raccordés à un réseau moyenne tension	155,51
Clients raccordés à un réseau haute tension	907,18

TARIFS DE RÉSEAU ET PRÉLÈVEMENTS GAZ NATUREL POUR CONSOMMATEURS (TVAC 21%)***

Gestionnaire de réseau de distribution	Distribution						Location compteur Relevé annuel euro par an	Transport Fluxys eurocent par kWh
	T1 0-5000 kWh		T2 5001-150.000 kWh		T3 150.001-400.000 kWh			
	Terme fixe euro par an	Terme proportionnel centimes d'euro par kWh	Terme fixe euro par an	Terme proportionnel centimes d'euro par kWh	Terme fixe euro par an	Terme proportionnel centimes d'euro par kWh		
Fluvius (Gaselwest)	14,70	2,14	64,76	1,14	632,16	0,76	13,64	0,177
Fluvius (Imewo)	17,25	2,50	96,82	0,91	478,13	0,66	13,64	0,177
Fluvius (Intergem)	13,18	1,93	63,60	0,92	511,82	0,63	13,64	0,177
Fluvius (Iverlek)	14,33	2,08	71,41	0,94	535,30	0,63	13,64	0,177
Fluvius (Sibelgas)	14,63	2,17	81,13	0,84	179,44	0,78	13,64	0,177
Fluvius Antwerpen (ex-IMEA)	16,21	2,38	101,35	0,68	405,41	0,47	13,64	0,177
Fluvius Antwerpen (ex-IVEG)	16,21	2,38	101,35	0,68	405,41	0,47	13,64	0,177
Fluvius (Iveka)	14,57	2,12	78,27	0,84	489,24	0,57	13,64	0,177
Fluvius Limburg	16,46	1,90	60,89	1,01	823,33	0,50	13,64	0,177
Fluvius West	7,77	2,85	89,02	1,23	892,86	0,69	13,64	0,177
ORES Brabant Wallon	29,84	3,97	124,16	1,72	771,81	1,19		0,177
ORES Hainaut	28,91	4,50	118,45	2,20	733,18	1,67		0,177
ORES Luxembourg	26,00	3,30	100,38	1,45	611,12	1,05		0,177
ORES Mouscron	26,05	3,53	100,72	1,74	613,39	1,33		0,177
ORES Namur	30,20	4,28	126,43	1,90	787,15	1,35		0,177
RESA	32,32	3,52	114,05	1,88	899,71	1,58		0,177

PRÉLÈVEMENTS

	Flandre	Wallonie
Cotisation énergie (centimes d'euro par kWh)	0,12073	0,12073
Cotisation fédérale (centimes d'euro par kWh)	0,06566	0,06566
Redevance de raccordement ** (centimes d'euro par kWh)	/	0,0075

* Redevance de raccordement au réseau d'électricité pour les premiers 100 kWh : 7,5 c€

** Redevance de raccordement au réseau de gaz naturel pour les premiers 100 kWh : 0,75 c€

*** essent applique les tarifs de distribution et de transport en vigueur ainsi que les taxes, prélèvements et cotisations tels que publiés le 1^{er} juin 2021 sur www.vreg.be, www.brugel.be et www.wvape.be. Les coûts de transport du gaz naturel sont indicatifs et estimés par Fluxys.

**** Non soumise à la TVA

5. Consultez les conditions spéciales à la page 4.